ANOM, Etat Civil, Résultats

Guadeloupe MORNE-A-L'EAU 1877

te de naufrance, en date du vinge 98,210	- Sufourd him	Samedi, onzedu mois d'étout mil huir co	of wind the state of the state
- dia sept, pièce delivere par	South a need hours of de man		
a de primitie, et au consente Mariage	entre le sieur de la Commence au Morne	- I'd C I I I I I I I	, Adjourt auction
to Part. Luguels nous out requier bac Bone	Bernan Seant Elat civil de la dite Con	namena francisco facous for thou	d'officer de
entre our et dont les publicatories et la a	ternoiselle dites Constions Sout continue	publiquement en notre maison comm	int delegue aus
norte d'entrée de notre mais Badof		Louis, agé de trente deux ans, ne au e	une le seur de E
unze et la seconde, le Dima MalBi	1-	of I was, ne aux	llorne-a-4'Gau
illet, toutes deux à dix heurs	Cheman (Lictorie anand	me de suins Terbac, Jean des Ois co	de dame Tous
wage ne nous agant eté rignis Du 110	Court 1879 Commune Lait Color Ede	vivaient sons due cultivateurs don	neclies en cette
re betwee de houtes les precesce		us, proceidant de son chef, et agifram	en versu de son
a code civil, insitule du m	new example biggs	du premier Décembre, mil huit ce	int quarante Linic
interpelle les feturs Epous	du dia Sold . And il	a est prefentie, de l'acte de de la se	yere en date
et die Juille, mil huit cem	of dearly de de mind	huis cent soinante dept, sumero cen	il trento et une
will de Monsieur Le Gous	and it is	date du ringt sing yun, mil huit ce	ut cinquante-
equante deux, d'avoir à no	nos relictes de l'El	dis neuf, anni que nous avous pu le	constater us
trecua; sur leur reponsenigo	Mathilda de das de	ril at Une Part. Et la demaifelle Box	of, ellourie,
Epour s'ils veulour se pris	ashi Ble and the	quatre aux cultivatrice, nee en este lo.	intrume, y dome
repondu reparement at affir	Be in the majane or regions	Jac wim Badof, Abraham, cultivater	et el de dame
i le sieux Cloanque v, al.	Variadine Rose, Angelig	ue dite Marquerite, quand vivait	cultivatrice, domi
de unis par le mariage . A	celle au meme heu. Zad	de future Epouse, procedant de son ches	let agifrant en
times par le présent marie	Versu de imache de naysan	er) endate du Douze feoreir mul huis	elul un quante
du sear féinimin, meé aux ethy	a troit, numero ala - sept.	Pouce qui nous a che presenta au, l	acte de décis de
unero cent neuf; Chandrin	Somere, en date du trente e	I um allars mil hint cent sois ante des	numero cent
Mars, mil huit cent soisan	strente, acces que nous as	ous Jou constator sur nos rigistres de l	Etat civil a la
us av ons pre le constater por	date et au numero en oue	es ci desus et du consentement de s	on Pero présent
De tout ce, avon du si ait	et conservant à cume sa	Est. Lesquels nous ont requis de proces	der a la celébra.
ilin , Nerve, agé de cinquanto	sion du manage sprojets e	whe was es dont les publications ont à	te factes et affe
fommune au evorne a & Es	Their devant to formeipe	le poorte de notre maison sommune	navoir: la pre
y ommine automica & or	muce to demanche Bingt .	muf du mois de Juillet dernier, ce le	reconde le Di-